

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 18

votants : 28

**OBJET :**

**BUDGET  
GÉNÉRAL –  
COMPTE  
ADMINISTRATIF  
2020**

L'an deux mil vingt et un,  
le : **Lundi 29 mars**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2021.

**PRESENTS** : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,  
M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel  
GONNET, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly VIVIEN,  
Mme Marie-José MARTIN, Mme Véronique LOUWAGIE, M. Pascal  
SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur GOSSELIN, M. Serge  
DELAVALLEE, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle  
CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL, Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard  
LATINIER.

**Absents ou excusés** : Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER qui a donné  
pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Didier COUSIN qui a donné  
pouvoir à M. Lionel GONNET, Mme Charlene RENARD qui a donné  
pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Maryse BRIANCEAU qui a  
donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, M. Jean-Luc PAULHE qui a  
donné pouvoir à Mme Véronique LOUWAGIE, Mme Nicole  
GONDOUIN qui a donné pouvoir à Mme Nelly VIVIEN, M. Abdellah  
LHESSANI qui a donné pouvoir à M. Mickaël MESNIL, M. Stéphane  
CLOUET qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, Mme Christine  
CHATEL qui a donné pouvoir à Mme Marie-José MARTIN, M. Cédric  
COQUELIN qui a donné pouvoir à Mme Fleur GOSSELIN et M. Thierry  
PINOT qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLEE.

Monsieur Gérard LATINIER a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Certifié exécutoire

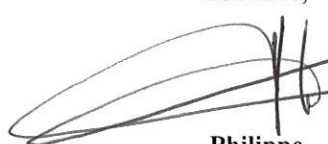
transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : **- 8 AVR. 2021**

Publié

le : **- 8 AVR. 2021**

Le Maire,

  
**Philippe  
VAN-HOORNE**



L'arrêté des comptes d'une collectivité territoriale est constitué  
par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif  
présenté par le Maire.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mouvements,  
c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses  
effectivement réalisées par la Ville sur une année. Il doit être  
présenté au Conseil Municipal dans les six mois qui suivent la  
fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment  
ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la  
désignation d'un président autre que le Maire pour présider au  
vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour  
les votes de délibérations ;

Considérant que Monsieur Pascal GUEUGNON, 1<sup>er</sup> adjoint, a été désigné, à l'unanimité, pour présider la séance lors du vote du compte administratif et que Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire en exercice, a quitté la salle du vote du compte administratif.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Par 27 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. LATINIER),**

- **APPROUVE le compte administratif 2020 du budget général de la Ville de L'AIGLE, dressé par Monsieur le Maire, dont le détail figure en annexe et qui peut se résumer de la manière suivante :**

### FONCTIONNEMENT

Total dépenses	7 834 921,17 €
Total recettes	8 334 605,05 €
<b>Résultat exercice 2020</b>	<b>499 683,88 €</b>

002 - résultat n-1	11 991,30 €
--------------------	-------------

<b>Résultat cumulé</b>	<b>511 675,18 €</b>
------------------------	---------------------

### INVESTISSEMENT

Total dépenses	5 146 060,23 €
Total recettes	4 756 461,50 €
<b>Résultat exercice 2020</b>	<b>- 389 598,73 €</b>

001 - résultat n-1	376 004,95 €
--------------------	--------------

<b>Résultat cumulé</b>	<b>- 13 593,78 €</b>
------------------------	----------------------

RAR dépenses	1 722 621,90 €
RAR recettes	1 437 461,00 €
<b>Solde des RAR</b>	<b>- 285 160,90 €</b>

<b>Besoin de financement</b>	<b>- 298 754,68 €</b>
------------------------------	-----------------------

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE